

COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du mercredi 26 octobre 2022
Procès-verbal n° 10

Présidente Mme Maryse MOREAU.
Présents MM. Didier DANIEL (par téléphone), Éric MAIOROFF, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.
Excusé M. Gérard MOUSSAC

Approbation du PV n° 09 sans modification.

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
D1		3	08/10/22	24899367	Montmorillon (2)	Poitiers 3 cités (1)	Coupe de France	à fixer
D1		3	09/10/22	24899368	Château Larcher (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe de France	à fixer
D2	B	2	01/10/22	24902903	Lusignan (1)	Ligugé (3)	Panne d'éclairage	05/11/22 à 20h
D4	C	3	09/10/22	24900789	Poitiers 3 cités (2)	Nalliers (1)	Coupe de France	à fixer
D5	C	4	16/10/22	24901456	Pleumartin La Roche Posay (2)	Availles en Châtelleraut (3)	Problème de traçage du terrain	à fixer
D5	D	5	23/10/22	24901592	Cissé (2)	Poitiers Beaulieu ES (1)	Arrêté municipal	à fixer
D5	E	6	30/10/22	24901731	Savigny l'Evescault (1)	Poitiers Beaulieu FC (1)	Arrêté municipal	à fixer

SAISON 2022 - 2023 : MATCHS de CHAMPIONNAT FÉMININ REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes		Motif	à jouer le
Fém D1		2	16/10/22	24923560	Ligugé (1)	Valdivienne (1)	Coupe de France	06/11/22
Fém D3	A	3	02/10/22	25015374	Moncoulant (1)	L'Envygne (1)	Coupe de France	06/11/22

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission a remarqué que depuis le début de la saison la FMI n'était pas toujours utilisée.

Avec la mise en place de la nouvelle application, la Commission n'a pas sanctionné et accepté les feuilles de match papier mais constate que ce sont souvent les mêmes clubs qui n'arrivent pas à utiliser la FMI.

La Commission invite les clubs à vérifier que tous les paramètres ont bien été enregistrés et en cas de difficultés à se rapprocher du secrétariat du District.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Dangé St Romain (Stade Marcel Thiollet interdit du 7/10/22 au 31/10/22), Ingrandes (Terrain d'Honneur interdit à compter du 23/10/22 et terrain annexe autorisé uniquement pour les matchs du 22/10/22 au 18/12/22), Oyré (éclairage interdit du 18 au 31/10/22), Savigny l'Evescault (du jeudi 27/10/22 au jeudi 17/11/22), St Maurice la Clouère (éclairage interdit du dimanche au vendredi et après 22h le samedi), Verrières (Stade d'Honneur interdit du 24/10/22 au 09/11/22 inclus).

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

Antran	Ingrandes	Poitiers 3 cités
Avanton	L'Envigne	Poitiers Asac
Champagné St Hilaire	La Pallu	Poitiers Cep
Chasseneuil St Georges	Leignes sur Fontaine	Poitiers Portugais
Châtelleraut Portugais	Ligugé	Rouillé
Châtelleraut SO	Loudun	Sillars
Chauvigny	Migné Auxances	Stade Poitevin
Cissé	Mirebeau	Usson l'Isle
Civaux	Montmorillon	Valdivienne
Coussay	Naintré	Valence en Poitou OC
Coussay les Bois	Nieuil l'Espoir	Vendelogne
Espoir	Oyré Dangé	Verrières
GJ VVM Chauvigny	Ozon	Vouneuil Béruges
GJ Val de Vonne	Pleumartin La Roche Posay	

DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 24899512 : Stade Poitevin (3) - Jaunay Marigny (1) en poule A du 23/10/22.

Courriel de confirmation de réserve du club de Jaunay Marigny (23/10/22 à 22h02).

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur GOURDON Louis du club du Stade Poitevin pour le motif suivant : le joueur GOURDON Louis est interdit de surclassement.

La commission prend connaissance de la réserve confirmée pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la licence du joueur GOURDON Louis du club du Stade Poitevin que ce dernier est un joueur U17 surclassé depuis le 02/09/22 (en application de l'article 73.2 des RG de la FFF.

Considérant que conformément à l'article 26.B.4, le joueur GOURDON Louis du club du Stade Poitevin pouvait participer à la rencontre en rubrique.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match.

Les droits de confirmation de réserve (40€) seront débités au club de Jaunay Marigny.

Dossier classé.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 24900168 : Poitiers Asac (1) – Chasseneuil St Georges (2) en poule B du 16/10/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

Match n° 24900316 : Vivonne (1) – Valence en Poitou OC (1) en poule C du 22/10/22

Feuille de match papier et rapport FMI reçus.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 24900454 : ASM (1) – L'Envigne (2) en poule A du 30/10/22

A la demande du club de l'ASM en date du 23/10/22, en raison de l'impraticabilité du terrain de St Jean de Sauves et avec l'accord des deux clubs, la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives accepte à titre exceptionnel que la rencontre en rubrique se déroule sur le terrain de Martaizé (au lieu de St Jean de Sauves)

Rappel : le club devra assurer :

- la sécurité des acteurs du jeu avant, pendant et après match.
- le traçage complet de l'aire de jeu.

Match n° 24900448 : Nord Vienne (2) – Cernay St Genest (2) en poule A du 23/10/22

Courriel de l'arbitre officiel de la rencontre M. Christian PREVEAUX (23/10/22 à 20H54) signalant la blessure du joueur n° 12 de l'équipe de Nord Vienne (2) à la 70^{ème} minute (cuisse droite).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24900670 : Ozon (3) – Buxerolles (3) en poule B du 23/10/22

Courriel du club d'Ozon (24/10/22 à 14h03) signalant la blessure du joueur n° 9 Mounir DAHMOUM (épaule).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24900806 : Verrières (2) – Vicq sur Gartempe (2) en poule C du 29/10/22

Suite à l'arrêté municipal concernant le stade de Verrières (Stade d'Honneur interdit du 24/10/22 au 09/11/22 inclus), le club délocalise certaines ses rencontres sur le terrain de Lussac les Châteaux.

Le club de Verrières (24/10/22 à 16h18) demande soit l'inversion de la rencontre soit de le jouer à Lussac les Châteaux le dimanche 30/10/22 à 15h.

Refus du club de Vicq sur Gartempe (25/10/22 à 16h35).

La rencontre se déroulera sur le terrain de Sillars à 19h, en accord avec les deux clubs.

La Commission remercie la Mairie et le Club de Sillars pour le prêt de leurs installations.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 24901178 : Beuxes (1) – St Christophe (2) en poule A du 02/10/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Le score de la rencontre (2 à 1) a été saisi le 21/10/22 à 17h30.

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue,

La Commission a reçu les informations du club de Beuxes

La Commission demande :

- au club de St Christophe :

- La composition de leur équipe (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
- Le nom du capitaine
- le score de la rencontre
- Le nom de l'arbitre central, des arbitres assistants et du délégué
- les remplacements
- les éventuelles sanctions et blessures

À recevoir avant le **mercredi 02 novembre 2022**, passé ce délai, l'équipe de St Christophe aura match perdu par pénalité.

Dossier en instance.

Match n° 24901459 : Coussay les Bois (2) – Cenon / Vouneuil (2) en poule C du 16/10/22

Courriel du club de Coussay les Bois (18/10/22 à 20h38) signalant que la tablette ne fonctionnait pas.

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24901460 : Vicq sur Gartempe (3) – Coussay les Bois (2) en poule C du 23/10/22

Courriel du club de Vicq sur Gartempe (23/10/22 à 20h33) signalant la blessure du joueur Ludovic EPAIN, licence n° 1172420872 à la 20^{ème} minute, (genou droit).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24901583 : Chasseneuil St Georges / La Pallu (3) – Poitiers Asac (2) en poule D du 09/10/22

Évocation

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 2547630407) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Asac lequel peut formuler ses observations avant le **mercredi 09 novembre 2022**, délai de rigueur.

Dossier en instance.

Match n° 24901594 : Poitiers Asac (2) – Ouzilly / Coussay (2) en poule D du 23/10/22

Courriel du club de Poitiers Asac (23/10/22 à 19h51) signalant le forfait de l'équipe d'Ouzilly / Coussay (2).

2^{ème} forfait de l'équipe d'Ouzilly / Coussay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club d'Ouzilly.

Mise en garde : au prochain forfait, l'équipe d'Ouzilly / Coussay (2) sera forfait général.

Match n° 24901724 : Lavoux Liniers (2) – Jardres (2) en poule E du 23/10/22

Feuille de match papier reçue.

Match n° 24901725 : St Benoît (3) – Vernon (1) en poule E du 23/10/22

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Match n° 24901727 : Poitiers 3 cités (3) – Savigny l'Evescault (1) en poule E du 23/10/22

Courriel du club de Savigny l'Evescault (23/10/22 à 17h28) signalant la blessure du joueur n° 6 Benjamin JARRY (cuisse gauche).

Feuille de match modifiée par la Commission.

Dossier classé.

Match n° 24910577 : Payroux Charroux Mauprévoir (2) - Boivre (3) en poule G du 17/09/22

Courriel du 27/09/22 mettant en doute le déroulement de la rencontre.

La Commission reprend le dossier mis en instance du PV n° 8 du 12/10/22.

La Commission a reçu les rapports sur le match des personnes suivantes :

Pour le club de Payroux Charroux Mauprévoir :

- M. BELLAUD Lionel (Président du club et arbitre assistant de la rencontre)

- M. AUCHER Kevin (arbitre de la rencontre)

- M. THOMAS Christian (joueur n° 11 et capitaine)

- M. THIMONIER Jacky (banc de touche)

Pour le club de Boivre :

- M. BEGUIN David (Président du club)

- M. ROULLEAU Paul (joueur n° 8 et capitaine)

- M. JACQUEMART Pascal (arbitre assistant de la rencontre)

- M. REAULT Alain (banc de touche)

Tous les rapports certifient que la rencontre a bien eu lieu.

Dossier classé.

Match n° 24901857 : Lhonnaizé / Civaux / Verrières (2) – Valdivienne (2) en poule F du 23/10/22

Courriel du club de Lhonnaizé (23/10/22 à 10h34) signalant le forfait de son équipe.

1^{er} forfait de l'équipe de Lhonnaizé / Civaux / Verrières (2) (sans déplacement de Valdivienne (2))

Amende de 33€ au club de Lhonnaizé.

Match n° 24910588 : St Saviol (2) – Blanzay (2) en poule G du 23/10/22

Courriel du club de St Saviol (23/10/22 à 10h34) signalant le forfait de l'équipe de Blanzay (2).

Courriel du club de Blanzay (23/10/22 à 23h26) signalant le forfait de son équipe.

2^{ème} forfait de l'équipe de Blanzay (2) (sans déplacement)

Amende de 33€ au club de Blanzay (2).

Mise en garde : au prochain forfait, l'équipe de Blanzay (2) sera forfait général.

Match n° 24902188 : Usson L'Isle (2) – Lhonnaizé (1) en poule H du 23/10/22

Courriel du club d'Usson L'Isle (23/10/22 à 19h01) signalant que la tablette n'avait pas fonctionné.

Feuille de match papier reçue.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 25015385 : Naintré (1) – l'Envigne (1) en poule A du 23/10/22

Courriel de réclamation du club de l'Envigne (24/10/22 à 10h21) portant sur la suspicion qu'une des joueuses de l'équipe de Naintré (1) ait joué sous fausse licence.

Considérant que la Commission a besoin d'approfondir le sujet en demandant des rapports sur le déroulement du match et la participation des joueuses à :

- M. Jean Christophe MAITRE (Président du club)
- M. Aurélien DECHEREUX (Arbitre central)
- M. Olivier TRANCHEMER (Arbitre Assistant)
- M. Patrick TABIRY (banc de touche)
- Mme Léa RABALLAND (joueuse n°10)
- Mme Léna GANDIER

Ces rapports sont à recevoir avant le **mercredi 02 novembre 2022**, terme réduit en raison de la fin de la première phase du championnat.

Dossier en instance.

Match n° 25015474 : Chauvigny (1) – Smarves Iteuil (1) en poule B du 09/10/22

La feuille de match informatisée ou papier n'étant toujours pas parvenue, la Commission demande :

- aux deux clubs :
 - La composition de leurs équipes (numéro de maillot – numéro de licence – nom et prénom)
 - Le nom des capitaines
 - la confirmation du score de la rencontre
 - Le nom de l'arbitre central, des arbitres assistants et du délégué
 - les remplacements
 - les éventuelles sanctions et blessures

À recevoir avant le **mercredi 02 novembre 2022**.

Courriel du club de Smarves Iteuil (25/10/22 à 20h25) qui ne donne que le score de la rencontre.

Dossier en instance.

Match n° 25015480 : Boutonnais FC (1) – Poitiers Gibauderie (1) en poule B du 23/10/22

La Commission a pris connaissance des observations d'après match ainsi que du rapport de l'arbitre de la rencontre M. Jérôme BETIN (25/10/22 à 11h59)

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ U11/U13 à 8 (géré par le District 86)

Match n° 25004665 : Stade Poitevin (1) – Jaunay Marigny (1) en poule B du 08/10/22

Courriel du club de Jaunay Marigny (23/10/22 à 19h00) signalant que le match n'a pas été joué par manque de joueuses pour les deux équipes ainsi qu'un manque de terrain.

1^{er} forfait de l'équipe du Stade Poitevin (1) (avec déplacement de l'équipe de Jaunay Marigny (1))

Amende de 11€ au club du Stade Poitevin.

3^{ème} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (1)

Amende de 11€ au club de Jaunay Marigny.

Remarque : s'agissant du 3^{ème} forfait, l'équipe de Jaunay Marigny (1) est déclarée forfait général à compter de ce jour

Match n° 25004669 : Jaunay Marigny (1) – Poitiers 3 cités (1) en poule B du 15/10/22

L'équipe de Jaunay Marigny (1) était forfait général depuis la rencontre précédente (information transmise au district le 23/10/22).

Match n° 25004672 : Châtelleraut SO (1) - Jaunay Marigny (1) en poule B du 22/10/22

Courriel du club de Châtelleraut SO (25/10/22 à 16h41) signalant l'absence de l'équipe de Jaunay Marigny (1).

L'équipe de Jaunay Marigny (1) était forfait général depuis la rencontre du 08/10/22 (information transmise au district le 23/10/22).

Match n° 25005004 : Niort St Florent (1) – Val de Boutonne (1) en poule D du 22/10/22

Copie de la feuille de match avec les explications du non-fonctionnement de la FMI.

Courriel du club de Niort St Florent (22/10/22 à 15h04)

Feuille de match papier non reçue à ce jour.

Championnat U11 - U 13 à 8 - 2ème phase

Poule A

BRESSUIRE (1)
BUXEROLLES / ASAC (1)
CERIZAY / INTERBOCAGE (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (1)
NIORT ST FLORENT (1)
STADE POITEVIN (1)

Poule B

CHÂTELLERAULT SO (1)
LOUDUN (1)
LUSIGNAN (1)
MONTMORILLON (1)
PARTHENAY VIENNAY (1)
POITIERS 3 CITES (1)

Poule C

GJVVM CHAUVIGNY (1)
POITIERS 3 CITES (2)
BUXEROLLES / ASAC (2)
LUSIGNAN (2)
CELLES-VERRINES (1)

Poule D

BOUTONNAIS FC (1)
CHERVEUX (1)
LA CHAPELLE BÂTON (1)
NIEUIL L'ESPOIR (1)
NIORT CHAMOIS / CHAURAY / ECHIRE (2)
VAL DE BOUTONNE (1)

Dates prévues au calendrier : 12, 19 et 26 novembre 2022, 3 et 10 décembre 2022
Rattrapage : 17 décembre 2022

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 25315850 : St Benoît (2) – Sèvres Anxaumont (1) du 05/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : St Benoît (1) – St Aubin le Cloud (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 06/11/22 à 15h.

CHALLENGE des RÉSERVES

Match n° 25316063 : Availles en Châtelleraut (2) – Beaumont St Cyr (3) du 06/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Availles en Châtelleraut (1) – Beaumont St Cyr (1), la rencontre en rubrique est avancée à 13h sur terrain annexe (terrain Honneur possible en fonction de l'état du terrain).

Match n° 25316065 : Brion St Secondin (2) – Adriers / Le Vigeant (2) du 06/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Brion St Secondin (1) – Bel Air AS (1), la rencontre en rubrique est déplacée sur le terrain de St Secondin, même horaire.

Match n° 25316074 : Leignes sur Fontaine (2) – Biard (2) du 06/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Leignes sur Fontaine (1) – Vicq sur Gartempe (1), la rencontre en rubrique est avancée à 13h.

Match n° 25316075 : Loudun (2) – Thuré Besse (2) du 05/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Loudun (1) – Moncoutant (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 06/11/22 à 15h.

Match n° 25316086 : Rouillé (2) – Cissé (2) du 05/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : Rouillé (1) – Cerizay CO (1), la rencontre en rubrique est reportée au dimanche 06/11/22 à 15h.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Match n° 25316320 : Fleuré / St Julien l'Ars (3) – Smarves Iteuil (3) du 06/11/22

En raison de la fixation du match de Coupe Nouvelle-Aquitaine : St Julien l'Ars (1) – Fontaine le Comte (1), la rencontre en rubrique est avancée à 13h.

FESTIFOOT et CHALLENGE FETIS LAHITTE Féminins

Les qualifications pour la finale régionale du Challenge Fetis Lahitte (futsal) sont prévues les 07 et 14/01/2023.

Le tour préliminaire du Festifoot est fixé le samedi 21/01/23 et la finale départementale (à 8) le samedi 01/04/23

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

Match n° 24899910 : St Léger de Montbrillais (1) – Antran (2) en Départemental 3 poule A du 23/10/22

DIVERS

Courriels des clubs d'Antoigné, Ligugé, Montamisé :

Réponses par la messagerie Zimbra.

Courriels des clubs d'Availles en Châtelleraut, Civaux, L'Envigne, Lusignan, Verrières :

Pris note.

Courriels des clubs de Boivre, Vallée du Salleron :

Concerne le District 79.

FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Retrait de l'amende de 13€

Rencontre du 08/10/22

Match n° 25004665 : Stade Poitevin (1) – Jaunay Marigny (1) en U11/U13 Fém à 8 poule B

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 105 €.

Prochaine réunion : le jeudi 03 novembre 2022, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE.